

COMMUNE DE  
**LEYCHERT**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**

Echelle : 1 / 3500

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail : [dir@ariège.gouv.fr](mailto:dir@ariège.gouv.fr)

le Maire  
Septembre 2019 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

**Monuments historiques (AC1)**

-  Eglise Sainte-Anne, classée le 11/12/1995
-  périmètre de protection

**Lignes électriques (I4)**

-  lignes aériennes
-  lignes souterraines

-  Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7 (sur toute la commune)

**Autres informations**

L'ancienne servitude de passage le long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L.215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.

LA REPRÉSENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE